

Sauveteur Secouriste du Travail Maintien et Actualisation des Compétences

Objectifs

- Réactualiser les connaissances des risques et les consignes de sécurité de l'entreprise
 - Acquérir, entretenir ou perfectionner les techniques des gestes de premier secours
- Le SST est un salarié de l'entreprise, son rôle est :
- De porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
 - D'être acteur de la prévention dans l'entreprise

Personnes concernées

Toute personne ayant suivi la formation initiale

Prérequis

Être titulaire d'un certificat SST en fin de validité

Tarif :

Nous contacter

Durée :

7 heures (1 journée)

Lieu :

ASFOR ou en entreprise

Participants

4 à 10 personnes

Méthodes pédagogiques

Outil pédagogique informatisé (PowerPoint)
Démonstrations sur mannequins de réanimation
Cas concrets et simulation d'accident du travail
Déroulé pédagogique et synopsis de formation

Moyens pédagogiques

Plan d'intervention, plan d'action prévention et pictogrammes
Ordinateur portable
Vidéo projecteur
Mannequins de réanimation (adulte, enfant, nourrisson) et peaux de visage individuelles
Outils factices et divers matériels pour la réalisation des simulations
Défibrillateur automatisé externe

Programme

Domaine de Compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer le SST dans la sécurité au travail

- Connaître les principaux indicateurs de santé du travail
- Les rôles du sauveteur secouriste
- Le cadre juridique de son intervention

2. Protéger

- Identifier les dangers réels ou supposés, repérer les personnes exposées
- Imaginer les scénarios d'accidents possibles et supprimer le danger ou réaliser un périmètre de sécurité ou soustraire la victime

3. Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- Déceler une urgence vitale

4. Secourir

- Les gestes qui sauvent
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

5. Alerter ou faire alerter

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Domaine de Compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

2. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

3. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Évaluation et suivi

La certification dans le cadre d'un maintien et d'une actualisation des compétences SST se déroule sur 2 épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident simulé. Les capacités d'intervention du SST sont évaluées puis reconduites pour une durée de 24 mois si l'évaluation certificative est favorable, le SST recevra son certificat SST par courrier. Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire à l'issue de celle-ci.

Délai d'accès

Le délai d'action (mise en œuvre) est de 1 jour

Accessibilité

Si vous relevez d'une situation de handicap, merci de prendre contact avec nos services, afin d'envisager la possibilité d'une adaptation de la formation